

## **RESOLUTIONS ADOPTEES**

### **SICAV AVENIR**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 30 juin 1994  
**Siège social** : 34, rue Hédi Karray -1082 El Menzah IV

#### **Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2020**

##### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2019.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

##### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019 établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, et approuve les opérations réalisées dans le cadre des conventions qui y sont mentionnées.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

##### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2019.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

##### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des sommes distribuables telle que proposée par le conseil d'administration :

- Sommes distribuables : 46.573,394 dinars
- Montant à distribuer : 46.556,224 dinars
- Report à nouveau : 17,170 dinars

Elle fixe par conséquent à **2,288 dinars** le dividende par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **mardi 12 mai 2020** selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire,
- soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV AVENIR, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 12 mai 2020; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire ou mise à sa disposition chez STB MANAGER, pour les anciens actionnaires qui ne disposent pas de compte bancaire à la STB.  
Les actionnaires auront jusqu'au lundi 11 mai 2020 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV AVENIR.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire fixe à 1 000 dinars, le montant net annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du conseil d'administration au titre de l'exercice 2019.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, ratifie la cooptation de Monsieur Dhia BEN AMOR en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Nabil FRINI, démissionnaire, pour la période restant à courir de son mandat prenant fin à la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

### **SEPTIEME RESOLUTION**

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**SICAV L'INVESTISSEUR**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 25 février 1991  
**Siège social** : Rue Hédi Nouira -1001 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2020**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2019.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019 établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et approuve les opérations réalisées dans le cadre des conventions qui y sont mentionnées.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2019.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des sommes distribuables telle que proposée par le conseil d'administration :

Sommes distribuables	:	54.456,961 dinars
Dividendes à distribuer	:	54.447,965 dinars
Résultat à reporter	:	8,996 dinars

Elle fixe par conséquent à **3,091 dinars** le dividende par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **mercredi 13 mai 2020** selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire,
- soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV L'INVESTISSEUR, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 13 mai 2020; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.  
Les actionnaires auront jusqu'au mardi 12 mai 2020 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'INVESTISSEUR.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire fixe à 1 000 dinars, le montant net annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du conseil d'administration au titre de l'exercice 2019.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

#### **SIXIEME RESOLUTION**

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**